

Charte d'engagement
de l'**Institut maïeutis**
vis-à-vis des Personnes en
Situations de Handicaps

Auteur : Jean-Marc Maillet-Contoz,
référent handicap de l'Institut maïeutis
Dernière mise à jour : Juillet 2021

Version : V1-0

Charte de L'Institut **maïeutis** en faveur des Personnes en Situation de Handicap

L'Institut **maïeutis** se doit en tant qu'organisme de formation de pouvoir renseigner, accueillir, accompagner et former des stagiaires en situation de handicap.

Notre raison d'être est de donner à tous les mêmes chances d'accéder à la formation.

Notre fonctionnement nous permet d'intégrer complètement à nos programmes des personnes en situation de handicap en adaptant les modalités de nos formations tant dans l'aménagement des cours que dans les modalités de mise en œuvre.

1. La mise en place de la formation

Lors de la prise de contact, le référent handicap va :

- Identifier le handicap afin d'optimiser le bon déroulement de la formation pour le bénéficiaire. Une fiche de positionnement est alors complétée et attachée au dossier du stagiaire.
- Prendre contact si nécessaire avec le conseiller Pôle Emploi / Cap Emploi.
- Echanger avec les partenaires et l'équipe sur le type et le niveau de handicap, les moyens déjà connus et/ou mis en œuvre pour adapter le poste/ compenser le handicap.

Pour une formation en inter entreprise, il va vérifier si le moyen de compensation est applicable et si le matériel adéquat est disponible pour optimiser la formation du stagiaire en situation de handicap.

Pour une formation en intra entreprise, il va demander quel est l'équipement déjà disponible et/ou quel équipement est à prévoir par l'entreprise hôte.

2. L'organisation de la formation

- Lors de la réunion entre le formateur, le référent pédagogique, le référent Handicap dédié au sein de l'Institut **maïeutis**, notre équipe vérifie quelles sont les spécificités de la formation au regard du handicap ainsi que l'aptitude du formateur à assurer la formation.
- Si besoin, nous prenons contact avec l'AGEFIPH pour connaître les moyens spécifiques pouvant être mis en place s'ils ne sont pas préexistants.
- Le référent Handicap valide avec le formateur la compatibilité des recommandations du conseiller Handicap de l'AGEFIPH le cas échéant et vérifie la disponibilité du matériel.
- Nous adaptons si nécessaire les supports de cours et l'organisation de la salle (traduction LSF, sous-titres, volume sonore adapté à chacun, boucle magnétique, lumière réglable en intensité et en disposition, table et fauteuil à TAR variable, etc...). Cela après validation du dossier de prise en charge du surcoût par les organismes de financement.

3. Les missions de Référent Handicap

Le référent Handicap de l'Institut **maïeutis** a plusieurs missions :

- Accompagner les personnes tout au long de leur parcours de formation en faisant des points réguliers avec elles.
- Assurer la prise en compte du handicap par le formateur et vérifier que les compensations sont mises en place et fonctionnent.
- Assurer une veille sur le Handicap.
- Construire une politique d'inclusion des personnes handicapées.
- Informer et sensibiliser l'équipe de l'Institut **maïeutis**.
- Développer un réseau de partenaires ressource.
- Communiquer sur les actions mises en œuvre.

4. Votre contact Référent Handicap de l'Institut **maïeutis**



Jean-Marc Maillet-Contoz

**Conseils en relations humaines – politique handicap
Coach professionnel individuel et équipe**

Adresse : 12, Chemin de la Raude - 69160 Tassin-La-Demi-Lune

Tél. : 06 47 98 61 92

N° de Siret 42461929400020 – APE 741G

Parcours professionnel

- Fondateur et dirigeant de HANDIRECT média expert handicap depuis 1997 (handirect.fr)
- Coorganisateur des rencontres de l'emploi Handiagora depuis juin 2017
- Administrateur de l'École Santé Sociale Sud-est de Lyon (OCLEIA) depuis 2011
- Membre expert de la commission tourisme et handicap région AURA depuis 2001
- Administrateur national de LADAPT de 2012 à 2018
- Administrateur du CRIAS CREA Auvergne Rhône-Alpes de 2014 à déc. 2019
- Fondateur et DG du salon Urbaccess (salon professionnel sur l'accessibilité) de 2010 à 2016
- Cogérant de la société PRH Handica organisatrice du Salon Handica Lyon de 2011 à 2013
- Président de l'association HANDIMAT propriétaire du Salon Handica Lyon de 2009 à 2012
- Administrateur du Collège Coopératif Auvergne Rhône-Alpes 2019 (9 mois)
- Cogérant et responsable du développement de la Sté Cohésion Internationale, école de formation à la PNL et au coaching (2005-2007)
- Coorganisateur des Jeux de l'Avenir Handisport de Bron en 1995
- Président de l'association Handisport Lyonnais 1994-1998